

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Barreau du Gabon : Me Moubembé dépose une requête en annulation de l'élection

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Me Jean-Paul Moubembé, avocat au Barreau du Gabon,

a déposé hier une requête en annulation de l'élection du Barreau du Gabon, ayant vu Me Raymond Obame Sima élu bâtonnier, lors de l'assemblée générale électorale, tenue le

vendredi 6 janvier dernier à Libreville.

En effet, selon le 10e doyen des avocats en exercice, cette élection était entachée d'irrégularités. Car, estime-t-il, l'actuel bâtonnier n'a pas plaidé devant les plus hautes juridictions pendant au moins 10 ans pour prétendre diriger la corporation.

" Notre loi exige que tout avocat doit être respectueux des lois de la République. Et il est dommage de constater que nos confrères sont les premiers à bafouer ces lois ", s'est indigné Me Moubembé. Pour qui le bâtonnier actuel ne répond pas aux critères pour être à la tête du bureau du Barreau du Gabon.

" La loi dit qu'il faut avoir plaidé au moins 10 ans à la Cour de Cassation et 15 ans à la Cour constitutionnelle, après avoir prêté serment, pour pouvoir se présenter à l'élection du Barreau. Or ce n'est pas le cas pour le bâtonnier actuel ", a fait constater Me Moubembé.

Photo: Abel Eyeghe/L'Union



Un vent de contestation souffle au-dessus de la Maison de l'avocat.

Qui dit pourtant avoir posé le problème avant le début de cette élection. " Mais ils ont tous fait fi de ma préoccupation, préférant foncer dans l'illégalité ", ajoutait-il.

Contacté par L'Union hier, le bureau du Barreau actuel a souhaité ne pas commenter " une affaire qui est en instruction devant le Conseil d'État. " Toutefois, il a invité à lire l'article

66 de la Loi sur la profession d'avocat qui stipule : " le bâtonnier assure la direction du Conseil de l'ordre. Il est élu pour un mandat de deux ans renouvelable parmi les avocats de nationalité gabonaise inscrits au Grand tableau depuis au moins dix ans et n'ayant jamais subi une sanction disciplinaire ou une peine d'emprisonnement. "

Harcèlement en milieu professionnel : lancement hier d'une caravane mobile de sensibilisation



Photo: SNN

Agents du ministère du Travail en pleine sensibilisation, hier.

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/ Gabon

DANS le cadre du programme Gabon Égalité, porté par la première dame Gabon, Sylvia Bongo Ondimba, le ministère de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail a lancé hier à Libreville une caravane mobile de sensibilisation et une collecte des données sur la lutte contre le harcèlement en milieu professionnel. Le top départ de ces deux activités a été donné conjointement à l'immeuble Arambo ainsi qu'au Palais du Sénat.

Objectif : vulgariser au maximum l'arsenal juridique en vigueur au Gabon en matière de lutte contre le harcèlement en milieu professionnel, notamment la loi 10/2 016 et le Code du travail mais également, à travers l'enquête menée, obtenir des

chiffres sur le nombre de victimes potentielles de harcèlement au sein de l'administration. Concrètement, il va s'agir pour les agents du ministère du Travail de faire le tour des départements ministériels pour informer les agents publics sur les leviers dont ils disposent pour se protéger et se défendre en cas de harcèlement ou de discrimination liée au genre. Ce sera aussi l'occasion d'administrer un questionnaire anonyme aux agents soit par papier soit par un lien web. Selon le secrétaire général du ministère de la Fonction publique, Dr Ingrid.O. Moutendi-Mayila, les activités qui ont commencé aujourd'hui par " cette caravane et cette enquête se dérouleront tout le mois de février jusqu'à la mi-mars. Les résultats attendus de l'enquête permettront d'avoir le profil des agresseurs mais aussi d'avoir une évaluation du nombre de victimes ".

École d'état-major de Libreville : la 30e promotion est prête à servir

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

CINQUANTE-NEUF officiers, issus de 15 pays différents dont la France, ont reçu hier, 26 janvier 2023, au terme d'une formation intensive de 19 semaines au sein de l'École d'état-major de Libreville, leurs diplômes. Cette promotion, qui est la 30e, est composée de 4 Béninois, 3 Camerounais, 8 Congolais (Brazzaville), 8 Ivoiriens, 5 Gabonais, 5 Burkinabé, 2 Tchadiens, 3 Guinéens (Conakry), 6 Malgaches, 2 Mauritanais, 2 Nigériens, 1 Congolais (RDC), 4 Sénégalais et 1 Togolais. C'est la première fois qu'un officier français est présent dans un stage initié par cette institution militaire, fruit d'un partenariat franco-gabonais depuis 2002. Ces stagiaires ont choisi, à

Photo: SNN



Lambert-Noël Matha remettant un insigne à un des officiers stagiaires.

l'unanimité, Lambert-Noël Matha, ministre gabonais de l'Intérieur, comme parrain de cette nouvelle cuvée. Ce choix, présenté au ministre de la Défense nationale, Félicité Ongouori Ngoubili, a été entériné par le président de la République Ali Bongo Ondimba. Selon le ministre Matha, ces officiers vont désormais mettre au service de leurs pays respectifs leurs nouvelles connaissances.

L'objectif étant de " proposer au profit de ces États, un niveau de protection et de sécurité adaptées à la réalité de chacun de vos territoires dont la souveraineté et l'intégrité doivent être défendues jusqu'au sacrifice ultime". Pour Félicité Ongouori Ngoubili et l'ambassadeur de France au Gabon, Alexis Lamek, ces officiers sont désormais les émissaires de cette école dans leurs pays respectifs.

ERRATUM

UNE malencontreuse erreur s'est glissée dans notre compte rendu sur le paiement des nouveaux droits aux retraités de la CNSS (voir notre édition du mardi 24/01) notamment sur les noms des responsables dudit organisme cités dans l'article en question. Il fallait plutôt lire Séphora Emmanuelle Likassa Ndjila, directeur de la communication et Linda Bondokomoyi, directrice régionale d'Akanda. Toutes nos excuses aux intéressés et à nos lecteurs.